REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU

Envoyé en préfecture le 10/02/2023 Reçu en préfecture le 10/02/2023 Publié le 10/02/2023

ID: 051-215101114-20230130-202308-DI

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 30 janvier 2023

Afférents au CM: 15 L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier, à dix-neuf heures, les

membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la

présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice § 15

Présents Convocation du 24 janvier 2023

Présents : Madame Marie-Madeleine ADAM ; Monsieur Jean-Marc BEGUIN ; Monsieur Jean-Paul CREPIN ; Madame Kirsten NEUBARTH ; Madame Marianne DEON ; Monsieur Cédric MAUDUIT ; Madame Sophie JOSSEAUX; Monsieur Olivier MANNIELLO; Monsieur David LEPICIER; Madame Léa MARQUES DE OLIVEIRA.

Absents: Monsieur James GUILLEPAIN; Monsieur Charles PHILIPPONNAT; Madame Séverine PETIT; Madame Sandrine BEGUIN; Madame Mylène DIDON.

Absents - excusés : néant.

Secrétaire de séance : Madame Léa MARQUES DE OLIVEIRA.

DELIBERATION 2023-08: ETUDE POUR INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE SUR LE TOIT DE LA SALLE HENRI LAGAUCHE

- Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie.

Il avait déjà été évoqué d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle Henri Lagauche, pour l'alimentation du chauffage en hiver. Avec l'énergie solaire produite, la salle pourrait être chauffée continuellement à environ 14°C lorsqu'elle n'est pas utilisée. Et ainsi consommer moins d'énergie lorsqu'il faut la chauffer pour une réservation en hiver.

Monsieur le Maire indique que le « Fonds vert », dispositif créé pour aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, pourrait aider financièrement la Commune à mettre en place ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité DÉCIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un financement du Fonds Vert 2023 pour ce projet d'étude d'une installation photovoltaïque sur le toit de la salle Henri Lagauche,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

